Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada
Garde côtière canadienne | Canadian Coast Guard

PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'OUEST

ÉDITION MENSUELLE Nº09
25 septembre 2020

Sécurité d'abord, Service constant

Publiée mensuellement par la

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

www.notmar.gc.ca/abonner

SOMMAIRE

		Page
Partie 1	Renseignements généraux et sur la sécurité	1 - 9
Partie 2	Corrections aux cartes	10 - 15
Partie 3	Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	16
Partie 4	Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques	17 - 22
Partie 5	Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	23

Publication des Avis aux navigateurs
Édition de l'Ouest
Édition mensuelle Nº09/2020

Publié sous l'autorité de :
Programmes de la Garde côtière canadienne
Aides à la navigation et Voies navigables
Pêches et Océans Canada
Montréal, Québec
H2Y 2E7

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2020
Fs152-6F-PDF
ISSN 1719-7716

Disponible sur le site Web de NOTMAR (Avis aux navigateurs) :
www.notmar.gc.ca

Available in English:
Notices to Mariners Publication
Western Edition
Monthly Edition Nº09/2020

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte du Service hydrographique du Canada à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°.
Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante :

1 mille marin = 1 852 mètres (6 076,1 pieds)
1 mille terrestre = 1 609,3 mètres (5 280 pieds)
1 mètre = 3,28 pieds

Les Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) dans la Partie 1, respectivement. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des avis temporaires (T) et préliminaires (P). Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. Pour la liste des cartes touchées par les avis (T) & (P), veuillez vous référer à l'index sur la page ii de la publication courante du *Sommaire mensuel des avis (T) et (P)*.

Veuillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les avis (T) & (P), il y a quelques changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion
Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs.*

Service hydrographique du Canada (SHC) – Information publiée dans la Partie 2 des *Avis aux navigateurs*
Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la Partie 2 – Corrections aux cartes. Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*.

En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.

Cartes marines et publications canadiennes
Veuillez consulter l'Avis No 14 de *l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2020* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes, veuillez vous référer au site Web suivant : www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES – PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte nº 1 : Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :

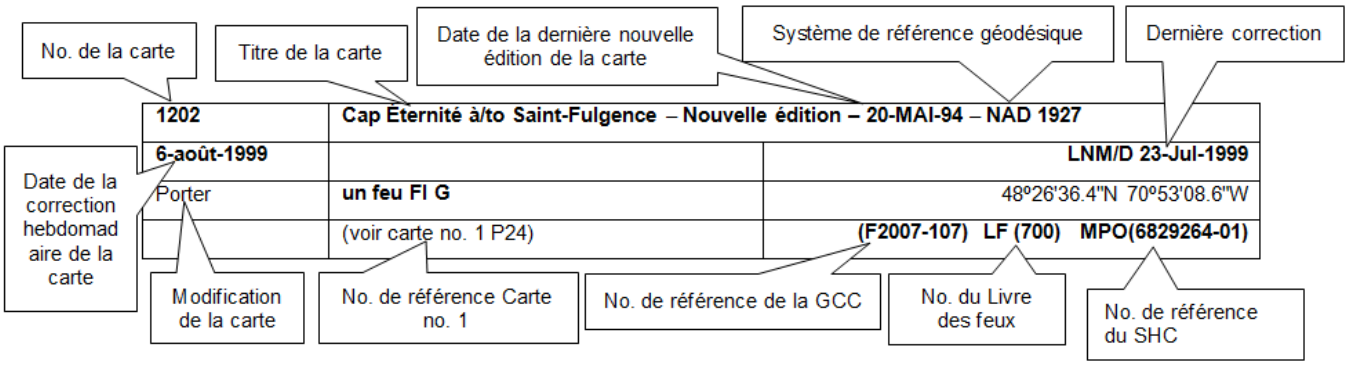

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **L**ast (dernier) **N**otice (Avis) to (aux) **M**ariners (navigateurs) **/ D**ate.

LE SITE WEB DES AVIS AUX NAVIGATEURS – ÉDITIONS MENSUELLES, CORRECTIONS AUX CARTES ET ANNEXES GRAPHIQUES

Le site Web des Avis aux navigateurs permet aux utilisateurs d'accéder aux publications des éditions mensuelles, aux corrections des cartes et aux annexes graphiques.

Si vous désirez recevoir une notification concernant seulement les cartes qui vous intéressent, ainsi que les annexes graphiques reliées à ces cartes, et un message vous indiquant que la nouvelle publication mensuelle est maintenant en ligne, vous pouvez vous inscrire gratuitement au lien suivant : https://www.notmar.gc.ca/email-fr.php

De plus, la publication mensuelle et les fichiers connexes à télécharger, tels que les annexes graphiques de cartes et les diagrammes des *Instructions nautiques*, peuvent être obtenus en téléchargeant un seul fichier ZIP.

AVERTISSEMENTS DE NAVIGATION / AVIS À LA NAVIGATION

La Garde côtière canadienne procède à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'avertissements de navigation, anciennement nommé Avis à la navigation[1] qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avertissements de navigation qui sont diffusés par la Garde côtière canadienne jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les Avertissements de navigation en vigueur sont disponibles sur la page régionale de Navigation électronique Portail d'information maritime de la Garde côtière canadienne à http://www.marinfo.gc.ca/e-nav.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos centres régionaux de bureaux d'émission d'AVNAV.

Région de l'Ouest

Centre des SCTM Prince Rupert
Garde côtière canadienne
Bag 4444
Prince Rupert BC V8J 4K2

Téléphone : (250) 627-3070

Courriel : AVNAV.SCTMPrinceRupert@innav.gc.ca
Site Web : http://www.marinfo.gc.ca/e-nav/

Région de l'Arctique

*** Centre des SCTM d'Iqaluit**
En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.

Garde côtière canadienne
Case postale 189
Iqaluit NU X0A 0H0

Séries « A »
Téléphone : (867) 979-5269

Séries « H »
Téléphone : (867) 979-0310

Télécopieur : (867) 979-4264
Courriel : AVNAV.SCTMIqaluit@innav.gc.ca
Site Web : http://www.marinfo.gc.ca/e-nav

*** Service disponible en français et en anglais.**

[1] L'expression « Avis à la navigation » fut changée à « Avertissement de navigation » en janvier 2019.

INDEX

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ 1

Publication de la Garde côtière canadienne – Commentaires et suggestions sur les publications des Avis aux navigateurs (Notmar) 1
Service hydrographique du Canada – Modifications des Tables des marées et des courants du Canada 2020 Volume 5 - Détroits de Juan de Fuca et de Georgia 1
Transports Canada – Mesures, mises à jour et lignes directrices liées à la COVID-19 1
Zones de protection marine d'Anguniaqvia niqiqyuam (ZPMAN) et de Tarium Niryutait (ZPMTN) – Protection du béluga et de la baleine boréale : Évitement volontaire et zones de ralentissement 2
Eaux côtières de la Colombie-Britannique - Protection de l'épaulard résident du Sud 5
Service Hydrographique du Canada – Cartes papier à être supprimées 7
*901 Service hydrographique du Canada – Cartes marines 8
*902 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation 8
*903 Service hydrographique du Canada – Cartes marines électroniques matricielles (BSB V3) 8
*904 Service hydrographique du Canada – Tables des marées et courants du Canada – Fin de l'impression 9
*905 Service hydrographique du Canada – Carte n° 1 – Fin de l'impression 9
*906 Service Hydrographique du Canada – Avis aux navigateurs pour des changements de forme de bouées 9
*907 Garde côtière canadienne – Service Iridium SafetyCast 9

PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES 10

PARTIE 3 – CORRECTIONS AUX AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME 16

*909 Aides radio à la navigation maritime 2020 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique) 16

PARTIE 4 – CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES 17

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME 23

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

Cet index numérique liste toutes les cartes marines mentionnées dans cette édition mensuelle des Avis aux navigateurs. Seules les cartes figurant dans la partie 2 de cette publication nécessitent une correction de carte. L'apparition des cartes dans toutes les autres parties, en particulier celles relatives à la correction d'autres publications nautiques, est incluse ici à titre de référence.

No de la carte	Page
2011	8
2018	8
2077	8
2311	8
2326	8
3311	7
3312	7
3313	7, 10
3412	10
3440	10
3461	10
3462	10
3477	8
3646	23
3671	23
3800	11
3825	11
3892	12
3893	12, 13, 14
3895	14
3908	15
5510	8
7082	15
7083	17, 18, 21
7573	17, 21, 22
7646	17, 18
7736	17
7737	17
7738	17
7739	17, 21, 22
7760	8, 17, 18, 21
7770	17, 20
7779	15
7782	15
7787	8, 17, 18, 20, 21
7788	8, 17, 18

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS SUR LES PUBLICATIONS DES AVIS AUX NAVIGATEURS (NOTMAR)

Afin d'améliorer continuellement les publications des Avis aux navigateurs ainsi que d'offrir le service le plus efficace possible, l'équipe des Avis aux navigateurs invite tous les navigateurs et autres parties intéressées à soumettre leurs commentaires et suggestions sur de possibles améliorations à apporter à ses diverses publications et services à l'adresse courriel suivante : Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – MODIFICATIONS DES TABLES DES MARÉES ET DES COURANTS DU CANADA 2020 VOLUME 5 - DÉTROITS DE JUAN DE FUCA ET DE GEORGIA

(Publication récurrente de l'avis *204/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Ouest 02/2020*.)

Le Service hydrographique du Canada de la région du Pacifique a été récemment informé d'une erreur dans l'édition 2020 des Tables des marées et des courants du Canada Volume 5 - Détroits de Juan de Fuca et de Georgia, page 123, Table 2, no d'index 7120 – VICTORIA.

Les navigateurs devraient remplacer les valeurs concernant Victoria, no d'index 7120, avec la Table 2 à la page 123 annexée ci-dessous :
https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed022020-part1-vol5-p123.pdf

TRANSPORTS CANADA – MESURES, MISES À JOUR ET LIGNES DIRECTRICES LIÉES À LA COVID-19

(Publication récurrente de l'avis *401/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Ouest 04/2020*.)

Veuillez vous référer au lien ci-dessous pour les dernières mises à jour au sujet des mesures prises par Transports Canada en matière de transport en réponse à l'évolution de la nouvelle maladie à coronavirus (la COVID-19) :

https://www.tc.gc.ca/fr/initiatives/covid-19-mesures-mises-a-jour-lignes-directrices-tc.html

Pour obtenir des conseils destinés aux voyageurs et toute autre mise à jour, veuillez consulter :
Canada.ca/le-coronavirus

ZONES DE PROTECTION MARINE D'ANGUNIAQVIA NIQIQYUAM (ZPMAN) ET DE TARIUM NIRYUTAIT (ZPMTN) – PROTECTION DU BÉLUGA ET DE LA BALEINE BORÉALE : ÉVITEMENT VOLONTAIRE ET ZONES DE RALENTISSEMENT

(Publication récurrente de l'avis *505/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Ouest 05/2020*.)

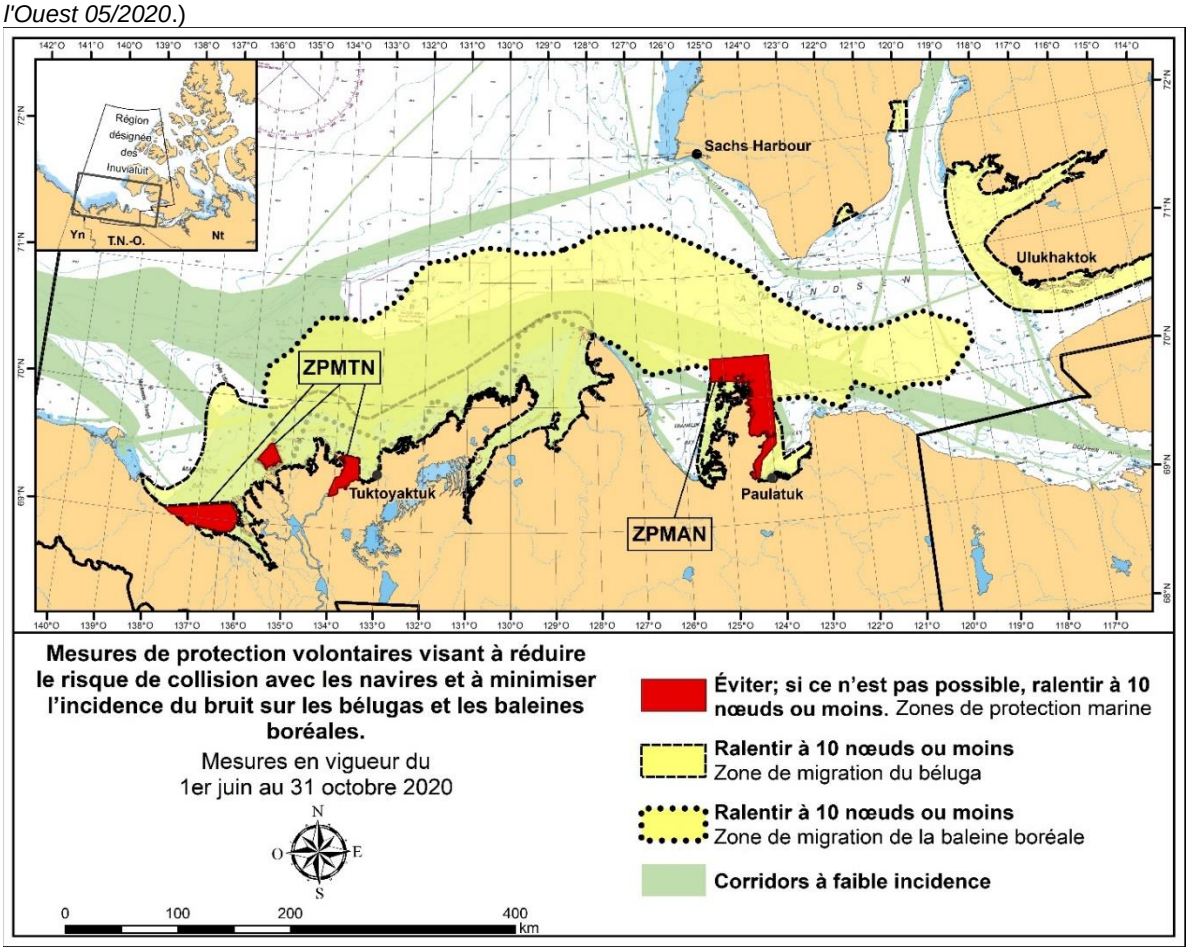

Les deux zones de protection marine (ZPM) établies dans la région de l'Arctique de l'Ouest sont situées dans la région désignée des Inuvialuit et, par conséquent, toutes les activités doivent respecter la Convention définitive des Inuvialuit *(en anglais seulement)*. La protection et la préservation de la faune, de l'environnement et de la productivité biologique de l'Arctique est l'un des principes de base de la Convention définitive des Inuvialuit. C'est ce principe qui a mené la Société régionale inuvialuite et le Conseil inuvialuit de gestion du gibier à établir les ZPM dans la région de l'Arctique de l'Ouest. Les eaux qui constituent les ZPM, ainsi que les eaux avoisinantes, et les habitats marins extracôtiers de la mer de Beaufort et du Amundsen Gulf sont des habitats d'alimentation estivaux importants (de mai à octobre) de la population de bélugas de l'Est de la mer de Beaufort et de la population de baleines boréales de Béring-Chukchi-Beaufort.

MESURES DE PROTECTION RÈGLEMENTAIRES

Toutes les espèces de baleines sont protégées en vertu du Règlement sur les mammifères marins, conformément à la *Loi sur les pêches*. Une interdiction générale est énoncée dans le Règlement et régit l'intérieur des limites des ZPM, conformément à la *Loi sur les océans*. Tout incident impliquant un mammifère marin qui survient dans les ZPM doit être signalé à la Garde côtière canadienne dans les deux heures suivant son occurrence. Pour les observations d'animaux marins et les incidents comme les collisions ayant lieu à l'extérieur des ZPM, ou pour toute situation impliquant un mammifère marin mort ou en difficulté, communiquez avec le bureau de Pêches et Océans Canada à Inuvik, au 867-777-7500.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la ZPMAN et la ZPMTN, y compris les coordonnées des personnes-ressources locales et les distances minimales pour chaque espèce, consultez les avis 5 et 5A.3 dans la Partie A2 de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2020*.

MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES

Les mesures volontaires sont en vigueur du 1er juin au 31 octobre 2020. Voir la carte ci-dessus.

Ces mesures s'appliquent aux navires marchands, aux navires de croisière, aux petits navires et aux embarcations de plaisance, à l'intérieur des limites des ZPM et des autres zones désignées afin de prévenir les collisions avec les baleines et d'atténuer le bruit sous-marin généré par ces navires. Ces mesures ne doivent être prises que si elles ne compromettent pas la sécurité de la navigation.

Évitement (zone rouge) : Afin de réduire le risque de bruit sous-marin et de collision avec les baleines dans les ZPM, les navires doivent éviter de naviguer dans les ZPM, dans la mesure du possible. Si le passage dans la zone est nécessaire, les navires doivent ralentir jusqu'à une vitesse maximale de 10 nœuds et poster une vigie, comme un observateur de mammifères marins, afin d'augmenter les chances de voir les baleines et ainsi prendre les mesures nécessaires pour les éviter. S'il n'est pas possible de contourner les baleines, il faut ralentir et attendre qu'elles s'éloignent à une distance supérieure à 400 mètres (0,215 mille marin) avant de reprendre la vitesse initiale de 10 nœuds ou moins. On recommande de redoubler de prudence en cas de pluie ou de brouillard ou si la mer est agitée, étant donné que les animaux sont plus difficiles à voir.

Réduction de la vitesse à 10 nœuds ou moins (zone jaune) : Pour réduire le risque de perturbations sonores sous-marines et de collision avec les baleines dans cette zone, on recommande que les navires ralentissent à une vitesse de 10 nœuds ou moins, qu'ils demeurent dans les chenaux de navigation et d'approvisionnement communautaire balisés et qu'ils postent une vigie.

Ces mesures volontaires sont secondaires par rapport aux droits prévus dans la Convention définitive des Inuvialuit.

Coordonnées des ZPM

La ZPM de Tarium Niryutait englobe trois secteurs de Mackenzie Bay : Okeevik, Kittigaryuit et Niaqunnaq. Ces trois secteurs sont délimités par des loxodromies reliant les coordonnées géographiques suivantes (Système de référence géodésique nord-américain de 1983 [NAD 83]/Système de référence géodésique mondial de 1984 [WGS 84]).

Sous-secteur d'Okeevik

Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 38' 19"	135° 25' 09"
2	69° 38' 03"	135° 25' 11"
3	69° 37' 46"	135° 24' 52"
4	69° 29' 49"	135° 12' 49"
5	69° 30' 45"	135° 16' 56"
6	69° 29' 26"	135° 18' 53"
7	69° 29' 23"	135° 19' 06"
8	69° 28' 07"	135° 20' 25"
9	69° 27' 36"	135° 24' 25"
10	69° 25' 51"	135° 32' 27"
11	69° 26' 32"	135° 34' 54"
12	69° 28' 21"	135° 35' 24"
13	69° 28' 35"	135° 36' 40"
14	69° 28' 39"	135° 37' 58"
15	69° 30' 34"	135° 45' 54"
16	69° 35' 18"	135° 35' 42"
17	69° 36' 00"	135° 22' 10"
18	69° 34' 40"	135° 20' 09"
19	69° 34' 00"	135° 20' 09"
20	69° 34' 00"	135° 27' 39"
21	69° 36' 00"	135° 27' 39"
22	69° 27' 00"	135° 31' 11"
23	69° 27' 00"	135° 34' 45"

Sous-secteur de Kittigaryuit

Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 35' 10"	133° 48' 26"
2	69° 34' 00"	133° 28' 00"
3	69° 23' 37"	133° 26' 40"
4	69° 20' 34"	133° 40' 37"
5	69° 19' 05"	133° 42' 21"
6	69° 19' 01"	133° 42' 31"
7	69° 20' 39"	133° 43' 20"
8	69° 16' 42"	133° 54' 54"
9	69° 15' 20"	134° 06' 53"
10	69° 16' 33"	134° 05' 56"
11	69° 20' 42"	134° 02' 44"
12	69° 24' 00"	133° 59' 10"
13	69° 24' 34"	133° 53' 49"
14	69° 28' 21"	133° 48' 15"
15	69° 28' 02"	133° 50' 59"
16	69° 33' 20"	133° 47' 29"
17	69° 34' 33"	133° 47' 42"
18	69° 32' 55"	133° 51' 09"
19	69° 32' 56"	133° 51' 54"
20	69° 33' 46"	133° 55' 48"
21	69° 33' 46"	133° 55' 31"

Sous-secteur de Niaqunnaq

Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 08' 00"	136° 16' 44"
2	69° 04' 25"	136° 07' 45"
3	69° 03' 43"	136° 07' 08"
4	69° 01' 19"	136° 04' 45"
5	69° 01' 14"	136° 04' 45"
6	69° 00' 57"	136° 05' 42"
7	69° 00' 12"	136° 07' 08"
8	68° 57' 00"	136° 10' 00"
9	68° 55' 00"	136° 15' 00"
10	68° 54' 22"	136° 31' 50"
11	68° 55' 00"	136° 38' 33"
12	68° 56' 15"	137° 00' 41"
13	68° 56' 29"	137° 03' 03"
14	68° 55' 48"	137° 11' 00"
15	68° 57' 50"	137° 16' 40"
16	68° 59' 20"	137° 21' 30"
17	69° 03' 09"	137° 44' 54"

La ZPM d'Anguniaqvia niqiqyuam comporte deux zones de la mer de Beaufort, l'une dans Darnley Bay et l'autre dans Amundsen Gulf : la zone 1 et la zone 2. Elle englobe le fond marin, le sous-sol jusqu'à une profondeur de cinq mètres et la colonne d'eau, y compris les glaces. Les deux zones sont délimitées par des lignes droites reliant les coordonnées géographiques ci-dessous (Système de référence géodésique nord-américain de 1983 [NAD 83]).

Zone 1

Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
A	69° 21' 07,8"	Environ 124° 21' 32,0"
B	Environ 70° 12' 00,0"	124° 31' 55,2"
C	70° 08' 22,0"	Environ 124° 41' 45,0"
D	70° 09' 09,9"	Environ 124° 57' 42,0"
E	Environ 70° 09' 13,0"	125° 05' 28,6"
F	70° 09' 13,2"	125° 17' 53,0"
G	70° 20' 00,0"	125° 17' 53,0"
H	70° 20' 00,0"	123° 54' 17,5"
I	69° 37' 20,6"	123° 54' 17,5"
J	69° 30' 00,0"	124° 15' 34,7"

Zone 2

Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
K	70° 04' 15,8"	Environ 124° 41' 51,0"
L	70° 04' 48,6"	Environ 124° 41' 54,0"
M	70° 02' 12,9"	Environ 124° 35' 23,0"
N	70° 02' 12,9"	Environ 124° 35' 29,0"

EAUX CÔTIÈRES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE - PROTECTION DE L'ÉPAULARD RÉSIDENT DU SUD

(Publication récurrente de l'avis *707/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Ouest 07/2020*.)

Tous les navires, y compris les bateaux de plaisance et les bateaux d'observation des baleines, ont un rôle important à jouer dans la réduction des perturbations acoustiques et physiques. Pour une deuxième année consécutive, le gouvernement du Canada met en œuvre un arrêté d'urgence *pour la protection de l'épaulard (Orcinus orca) dans les eaux du sud de la Colombie-Britannique*, qui comprend les mesures obligatoires suivantes :

Interdiction d'approche à distance

Il est interdit aux navires de s'approcher de tout épaulard dans un rayon de 400 mètres dans l'habitat essentiel des épaulards résidents du Sud et dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique à l'est de l'île de Vancouver et au sud de Campbell River (Cape Mudge) et de la péninsule de Malaspina (Sarah Point) du 1er juin 2020 au 31 mai 2021.

Les détails concernant les navires et les personnes exemptés de l'interdiction de la distance d'approche sont décrits aux articles 2(2) et 3(2) de l'arrêté d'urgence.

Zones de sanctuaire provisoires (ZSP)

Les zones de sanctuaire provisoires créent des espaces de refuge pour les baleines sur une base temporaire, en attendant des recherches plus approfondies sur une approche à plus long terme. L'emplacement de ces zones est basé sur la connaissance scientifique des zones d'alimentation importantes pour les épaulards résidents du Sud.

Du 1er juin au 30 novembre 2020, aucun trafic maritime ou activité de pêche n'est autorisé dans les zones de sanctuaire provisoires au large de la côte sud-ouest de l'île Pender, à l'extrémité sud-est de l'île Saturna et sur le banc Swiftsure. Des exceptions seront autorisées pour les navires d'urgence et les navires pratiquant la pêche à des fins d'alimentation autochtone, sociales et rituelles autochtone, et des exceptions supplémentaires s'appliquent.

Une liste complète des exceptions des navires aux interdictions de la zone de sanctuaire provisoire se trouve dans la section 4(2) de l'arrêté provisoire.

Aides à la navigation

La Garde côtière canadienne a mis en place des aides à la navigation virtuelles SIA pour aider à délimiter les zones de sanctuaire provisoires.

6.1. Île Pender

Nom	**Position**		**ISMM**
PN1 SRKW No Go Zone	48°45.817'N	123°19.300'O	993166217
PN2 SRKW No Go Zone	48°44.153'N	123°15.517'O	993166218

6.2 île Saturna

Nom	**Position**		**ISMM**
SA1 SRKW No Go Zone	48°46.333'N	123°03.805'O	993166219
SA2 SRKW No Go Zone	48°46.558'N	123°03.147'O	993166220
SA3 SRKW No Go Zone	48°47.473'N	123°01.975'O	993166221
SA4 SRKW No Go Zone	48°47.617'N	123°02.483'O	993166222

6.3. Banc Swiftsure

Nom	**Position**		**ISMM**
SW1 SRKW No Go Zone	48°34.000'N	125°06.000'O	993166223
SW2 SRKW No Go Zone	48°34.000'N	124°54.200'O	993166224
SW3 SRKW No Go Zone	48°32.100'N	124°49.583'O	993166225
SW4 SRKW No Go Zone	48°32.100'N	125°01.760'O	993166226

La Garde côtière canadienne teste actuellement les aides à la navigation virtuelles du système d'identification automatique (SIA) dans des zones spécifiques. Ces aides informent les navigateurs de l'existence d'une zone de refuge provisoire soumise à des restrictions, conformément au NOTMAR 819(T)/2016.

Chaque zone de sanctuaire provisoire est délimitée par des ALN SIA virtuelles, qui peuvent être affichées sur l'équipement de navigation d'un navire, avec l'interface appropriée, telle que :

- Système électronique de visualisation de cartes marines (SEVCM);
- Système de cartes électroniques (SCE);
- RADAR;
- Dispositif minimum d'affichage (DMA); et
- Carte nautique électronique (CNE).

Note : Ce système n'est pas le moyen principal par lequel nous communiquons ces informations.

Diffusion d'avertissement de navigation

La GCC-SCTM émet et publie des avertissements de navigation:

- Par diffusion radio; et
- en ligne sur le portail d'information maritime du Canada et sur son site d'avertissements à la navigation.

Les navigateurs doivent s'assurer qu'ils disposent d'informations précises et actualisées sur la protection de l'épaulard résident du Sud, comme dans tous les avis aux navigateurs et avertissements de navigation applicables.

Pour les zones de sanctuaire provisoires et la distance d'approche de 400 mètres, l'avertissement de navigation actuellement en vigueur sera fourni aux navires soumis au règlement sur les zones de services de trafic maritime.

Pour les navires non soumis aux règlements susmentionnés, les opérateurs de navires sont tenus de surveiller les diffusions du réseau des Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) de la Garde côtière canadienne pour obtenir les informations les plus récentes. Pour les fréquences radio maritimes et les heures de diffusion, des informations peuvent être trouvées dans la publication Aides radio à la navigation maritime.

Conformité et exécution

Vous devez vous conformer aux avertissements de navigation diffusés et publiés par la Garde côtière canadienne concernant tout arrêté d'urgence pris en vertu de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, visant à réglementer la navigation dans le but de protéger les épaulards résidents du Sud.

Si vous ne vous conformez pas aux instructions des NAVWARN ou de l'arrêté d'urgence, vous risquez d'être confronté à :

- des sanctions administratives monétaires pouvant aller jusqu'à 250 000 $ CAN ; et/ou
- les sanctions pénales prévues par la loi de 2001 sur la marine marchande du Canada.

Si votre navire semble être entré dans une zone de refuge provisoire ou avoir enfreint la distance d'approche, les inspecteurs de la Sécurité maritime de Transports Canada examineront toutes les informations fournies par SIA et d'autres méthodes de détection et pourront prendre des mesures d'exécution.

Si une déviation aux restrictions de l'arrêté d'urgence est nécessaire pour des raisons de sécurité, les informations suivantes doivent être inscrites dans le journal de bord:

- Raisons de la déviation
- Vitesse de navigation du navire
- Latitude et longitude au moment de la déviation
- Temps et durée de la déviation
- Le capitaine du navire doit signer et dater l'inscription dans le journal de bord

Pour toute déviation, Transports Canada examinera et prendra en considération des raisons telles que

- Naviguer pour assurer la sécurité des navires;
- Les conditions météorologiques;
- La force majeure (circonstances imprévisibles); et
- Répondre aux situations d'urgence.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES PAPIER À ÊTRE SUPPRIMÉES

(Publication récurrente de l'avis *709(P)/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Ouest 07/2020*.)

Le Service hydrographique du Canada propose de supprimer en permanence les cartes papier suivantes afin de réduire la duplication de la couverture. Des Cartes Électroniques de Navigation sont disponibles pour ces zones.

Carte 3311 – Sunshine Coast, Vancouver Harbour to/à Desolation Sound
Carte 3312 – Jervis Inlet & Desolation Sound and Adjacent Waterways/et les voies navigables adjacentes
Carte 3313 – Gulf Islands and Adjacent Waterways/et les Voies Navigables Adjacentes

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 30 octobre 2020, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 31 juillet 2020. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à l'adresse suivante :

Courriel: shcinfo@dfo-mpo.gc.ca
Téléphone: 1 (866) 546-3613

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

***901 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES MARINES**

CARTES	TITRE	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
Cartes nouvelles					
2326	Middlebrun Bay to/à Washington Island	1:100 000	24-JUIL-2020	3	20.00
7787	St. Roch and/et Rasmussen Basins	1:150 000	03-JUIL-2020	4	20.00
7788	Simpson Strait to/a Rasmussen Basin	1:150 000	03-JUIL-2020	4	20.00
Nouvelles éditions					
2011	Belleville Harbour	1:6 000	31-JUIL-2020	3	11.50
2018	Lower Gap to/à Adolphus Reach	1:30 000	31-JUIL-2020	3	20.00
2077	Lake Ontario/Lac Ontario (Western Portion/Partie Ouest)	1:100 000	17-JUIL-2020	3	20.00
3477	Plans - Gulf Islands	1:15 000	31-JUIL-2020	2	20.00
5510	Puvirnituq et les approches / and Approches	1:60 000	24-JUIL-2020	4	20.00
Cartes retirées en permanence					
2311	Thunder Cape to/à Pigeon River				
7760	St. Roch and/et Rasmussen Basins				

***902 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION**

NUMÉRO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
NOUVEAUX PRODUITS	
CA479256	Île Mistanoque aux/to Îles Mack
CA479257	Continuation A
RETIRÉES EN PERMANENCE	
CA479258	Passage Saint-Augustin

***903 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES MARINES ÉLECTRONIQUES MATRICIELLES (BSB V3)**

CARTES	TITRE	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION
Cartes nouvelles			
RM-2326	Middlebrun Bay to/à Washington Island	1:100 000	24-JUIL-2020
RM-7787	St. Roch and/et Rasmussen Basins	1:150 000	03-JUIL-2020
RM-7788	Simpson Strait to/a Rasmussen Basin	1:150 000	03-JUIL-2020
Nouvelles éditions			
RM-2011	Belleville Harbour	1:6 000	31-JUIL-2020
RM-2018	Lower Gap to/à Adolphus Reach	1:30 000	31-JUIL-2020
RM-2077	Lake Ontario/Lac Ontario (Western Portion/Partie Ouest)	1:100 000	17-JUIL-2020
RM-3477	Plans - Gulf Islands	1:15 000	31-JUIL-2020
RM-5510	Puvirnituq et les approches / and Approches	1:60 000	24-JUIL-2020
Cartes retirées en permanence			
RM-2311	Thunder Cape to/à Pigeon River		

***904 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – TABLES DES MARÉES ET COURANTS DU CANADA – FIN DE L'IMPRESSION**

En raison de la disponibilité des *Tables des marées et des courants du Canada* en fichiers PDF consultables et imprimables sur cartes.gc.ca pour chaque volume complet ainsi que des informations supplémentaires sous différents formats (prédictions, observations en tableaux et graphiques) sur marees.gc.ca, le Service hydrographique du Canada cessera définitivement l'impression de tous les volumes des *Tables des marées et des courants du Canada* à partir de janvier 2021.

Les progrès technologiques entraînent une nouvelle ère de la navigation maritime, avec des produits numériques et électroniques. Le SHC est en train de transformer la façon dont il fournit des données et des services de qualité à ses clients, plus rapidement, pour soutenir la prise de décision.

Pour plus d'informations, consultez le site www.cartes.gc.ca.

***905 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTE N° 1 – FIN DE L'IMPRESSION**

En raison de la disponibilité de la *Carte n° 1 : Signes conventionnels, abréviations et termes* en fichiers PDF consultables et imprimables et en HTML sur cartes.gc.ca, le Service hydrographique du Canada cessera définitivement l'impression de la *Carte n° 1 : Signes conventionnels, abréviations et termes* à partir de janvier 2021.

Les progrès technologiques entraînent une nouvelle ère de la navigation maritime, avec des produits numériques et électroniques. Le SHC est en train de transformer la façon dont il fournit des données et des services de qualité à ses clients, plus rapidement, pour soutenir la prise de décision.

Pour plus d'informations, consultez le site www.cartes.gc.ca.

***906 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – AVIS AUX NAVIGATEURS POUR DES CHANGEMENTS DE FORME DE BOUÉES**

Dans le cadre de la transformation numérique du SHC et dans le but d'économie, le SHC ne produira plus systématiquement d'Avis aux Navigateurs (AN) concernant des changements de forme de bouées seulement. Ces changements seront cependant appliqués aux cartes électroniques de navigation (CÉN) le cas échéant. Les versions papier et matricielles seront mises à jour lors du processus de Nouvelles Éditions.

***907 GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – SERVICE IRIDIUM SAFETYCAST**

L'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation hydrographique internationale (OHI) ont annoncé la création du service Iridium SafetyCast, un service mobile de communication par satellite reconnu dans le contexte du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM).

À compter du 1er octobre 2020, un service Iridium SafetyCast pour la diffusion d'avertissements de navigation en anglais sera en « capacité opérationnelle initiale » (COI) pour les NAVAREA XVII et XVIII de l'Arctique canadien.

Pendant la période de COI d'Iridium SafetyCast, les avertissements de navigation seront diffusés conformément au Manuel conjoint OMI/OHI/OMM révisé sur les renseignements sur la sécurité maritime, de manière intermittente et à titre d'essai. La période de COI est une étape de test et d'évaluation nécessaire pour garantir que les avertissements de navigation sont traités et promulgués en temps utile et de manière appropriée. Les NAVAREA XVII et XVIII diffuseront des messages Iridium SafetyCast aux navires dotés d'un récepteur SafetyCast agréé. Il est conseillé aux navires équipés de terminaux SMDSM Iridium de consulter les manuels d'utilisation du fabricant pour obtenir des renseignements sur le réglage de leurs récepteurs SafetyCast afin de recevoir les messages SafetyCast pertinents.

Pendant cette période, la Garde côtière canadienne ne garantira pas la disponibilité du service.

Le moment où les NAVAREA XVII et XVIII seront prêtes à établir une « capacité opérationnelle totale » sera déterminé à une date ultérieure et annoncé dans le cadre d'un avis aux navigateurs subséquent.

3313 - Victoria Harbour - Sheet/Feuille 3 - Nouvelle édition - 02-JANV-2009 - NAD 1983
18-SEPT-2020 LNM/D. 21-AOÛT-2020

Porter un émissaire joignant 48°25′09.7″N 123°23′50.0″W
(Voir la Carte n° 1, L41.1) 48°25′06.4″N 123°23′49.7″W
48°24′20.1″N 123°24′23.0″W
et 48°24′14.7″N 123°24′26.1″W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470075, CA570562

MPO(6204366-01)

3313 - Approaches to/Approches à Victoria - Sheet/Feuille 4 - Nouvelle édition - 02-JANV-2009 - NAD 1983
18-SEPT-2020 LNM/D. 21-AOÛT-2020

Porter un émissaire joignant 48°25′09.7″N 123°23′50.0″W
(Voir la Carte n° 1, L41.1) 48°25′06.4″N 123°23′49.7″W
et 48°24′14.7″N 123°24′26.1″W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470075, CA570562

MPO(6204366-01)

3412 - Victoria Harbour - Nouvelle édition - 22-NOV-2013 - WGS84
18-SEPT-2020 LNM/D. 13-DÉC-2019

Porter un émissaire joignant 48°25′09.7″N 123°23′50.0″W
(Voir la Carte n° 1, L41.1) 48°25′06.4″N 123°23′49.7″W
48°24′20.1″N 123°24′23.0″W
et 48°24′14.7″N 123°24′26.1″W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470075, CA570562

MPO(6204366-01)

3440 - Race Rocks to/à D'Arcy Island - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983
18-SEPT-2020 LNM/D. 27-MARS-2020

Porter un émissaire joignant 48°25′09.7″N 123°23′50.0″W
(Voir la Carte n° 1, L41.1) 48°25′06.4″N 123°23′49.7″W
et 48°24′14.7″N 123°24′26.1″W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470075, CA570562

MPO(6204366-01)

3461 - Juan de Fuca Strait, Eastern Portion/Partie Est - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983
18-SEPT-2020 LNM/D. 24-JUIL-2020

Porter un émissaire joignant 48°25′09.7″N 123°23′50.0″W
(Voir la Carte n° 1, L41.1) 48°25′05.1″N 123°23′50.8″W
et 48°24′15.0″N 123°24′26.0″W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470075, CA570562

MPO(6204366-01)

3462 - Juan de Fuca Strait to/à Strait of Georgia - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983
18-SEPT-2020 LNM/D. 31-JUIL-2020

Porter un émissaire joignant 48°25′09.7″N 123°23′50.0″W
(Voir la Carte n° 1, L41.1) 48°25′05.1″N 123°23′50.8″W
et 48°24′15.0″N 123°24′26.0″W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470075, CA570562

MPO(6204366-01)

3800 - Dixon Entrance - Carte nouvelle - 06-MAI-2011 - NAD 1983

04-SEPT-2020 LNM/D. 27-MARS-2020

Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.4 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370190	54°12′51.7″N 131°37′47.7″W *MPO(6204362-01)*
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 5.1 mètres (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370190	54°13′11.6″N 131°36′32.5″W *MPO(6204362-02)*

3825 - Cape St. James to/à Houston Stewart Channel - Nouvelle édition - 22-SEPT-2006 - NAD 1983

04-SEPT-2020 LNM/D. 29-NOV-2019

Rayer	la profondeur de 21.9 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470496	52°03′32.0″N 130°59′13.0″W *MPO(6204363-01)*
Porter	une profondeur de 4.2 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470496	52°03′33.3″N 130°59′12.3″W *MPO(6204363-02)*
Rayer	la profondeur de 13.7 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470496	51°58′29.7″N 130°59′56.5″W *MPO(6204363-03)*
Rayer	la profondeur de 4.3 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470496	51°58′26.6″N 130°59′56.1″W *MPO(6204363-04)*
Porter	une profondeur de 0.3 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470496	51°58′27.5″N 130°59′56.8″W *MPO(6204363-05)*
Rayer	la profondeur de 17.4 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470496	51°55′36.1″N 131°00′00.7″W *MPO(6204363-06)*
Porter	une profondeur de 1.6 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470496	51°55′36.9″N 130°59′59.8″W *MPO(6204363-07)*
Porter	une profondeur de1.7 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470496	51°55′33.4″N 131°00′10.4″W *MPO(6204363-08)*
Porter	une profondeur de 0.7 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470496	51°56′09.4″N 131°01′16.6″W *MPO(6204363-09)*

3892 - Masset Harbour and/et Naden Harbour - Carte nouvelle - 13-JANV-1984 - NAD 1927
25-SEPT-2020 LNM/D. 19-JUIN-2020

Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/3892_6204358_1_202008241641.pdf Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470178	54°03′01.1″N 132°10′54.0″W *MPO(6204358-01)*
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.8 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470178	54°02′22.7″N 132°04′03.0″W *MPO(6204361-01)*
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.7 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470178	54°02′05.9″N 132°02′41.4″W *MPO(6204361-02)*
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.1 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470178	53°56′26.3″N 132°08′49.6″W *MPO(6204365-01)*
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.7 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470178	53°56′47.0″N 132°07′35.7″W *MPO(6204365-02)*
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.6 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470178	53°56′51.1″N 132°07′36.1″W *MPO(6204365-03)*
Porter	une profondeur de 0.3 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470178	53°57′54.2″N 132°07′41.0″W *MPO(6204365-04)*
Porter	une profondeur de 1.7 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470178	53°58′10.0″N 132°07′31.1″W *MPO(6204365-05)*

3893 - Juskatla Narrows - Carte nouvelle - 13-JANV-1984 - NAD 1927
18-SEPT-2020 LNM/D. 26-JUIN-2015

Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/3893_6204364_2_202008171244.pdf	53°40′00.0″N 132°21′00.0″W *MPO(6204364-02)*

3893 - Masset Inlet - Carte nouvelle - 13-JANV-1984 - NAD 1927
18-SEPT-2020 LNM/D. 26-JUIN-2015

Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/3893_6204364_1_202008171242.pdf	53°40′00.0″N 132°11′57.9″W *MPO(6204364-01)*
Porter	une roche à fleur d'eau au zéro des cartes (Voir la Carte n° 1, K12)	53°37′29.8″N 132°18′53.0″W *MPO(6204364-03)*

Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.2 mètre (Voir la Carte n° 1, K11)	53°39′26.0″N 132°20′31.8″W *MPO(6204364-04)*
Porter	une profondeur de 1.6 mètre (Voir la Carte n° 1, I10)	53°39′44.7″N 132°20′54.6″W *MPO(6204364-05)*
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.2 mètre (Voir la Carte n° 1, K11)	53°39′47.0″N 132°20′45.6″W *MPO(6204364-06)*
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.4 mètre (Voir la Carte n° 1, K11)	53°39′51.1″N 132°20′53.5″W *MPO(6204364-07)*
Porter	un brise-lames, Bkw (Voir la Carte n° 1, F4.1)	joignant 53°40′14.4″N 132°16′21.2″W 53°40′20.2″N 132°16′24.3″W et 53°40′24.2″N 132°16′31.8″W *MPO(6204364-08)*
Porter	une profondeur de 0.9 mètre (Voir la Carte n° 1, I10)	53°42′16.5″N 132°10′48.5″W *MPO(6204364-09)*
Porter	une profondeur de 1.1 mètre (Voir la Carte n° 1, I10)	53°43′41.4″N 132°13′54.5″W *MPO(6204364-10)*
Porter	une profondeur de 1.4 mètre (Voir la Carte n° 1, I10)	53°43′42.1″N 132°14′16.4″W *MPO(6204364-11)*
Porter	une profondeur de 1.5 mètre (Voir la Carte n° 1, I10)	53°43′49.7″N 132°14′04.2″W *MPO(6204364-12)*

3893 - Continuation A - Carte nouvelle - 13-JANV-1984 - NAD 1927
18-SEPT-2020 LNM/D. 26-JUIN-2015

Porter	une profondeur de 1.4 mètre (Voir la Carte n° 1, I10)	53°55′03.9″N 132°06′26.4″W *MPO(6204364-13)*
Porter	une roche à fleur d'eau au zéro des cartes (Voir la Carte n° 1, K12)	53°56′19.8″N 132°08′53.8″W *MPO(6204364-14)*
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.1 mètre (Voir la Carte n° 1, K11)	53°56′26.2″N 132°08′49.3″W *MPO(6204364-15)*
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.7 mètre (Voir la Carte n° 1, K11)	53°56′46.9″N 132°07′35.4″W *MPO(6204364-16)*
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.6 mètre (Voir la Carte n° 1, K11)	53°56′51.0″N 132°07′35.8″W *MPO(6204364-17)*

Porter — une profondeur de 0.3 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) — 53°57′54.2″N 132°07′40.8″W

MPO(6204364-18)

Porter — une profondeur de 1.7 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) — 53°58′09.9″N 132°07′30.8″W

MPO(6204364-19)

3895 - Masset Harbour and Approaches/et les Approches - Nouvelle édition - 27-DÉC-2002 - NAD 1983

11-SEPT-2020 LNM/D. 12-JUIN-2020

Coller — l'annexe graphique — 54°04′00.0″N 132°14′00.0″W
Télécharger l'annexe graphique - ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/3895_6204352_1_202008121512.pdf
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570404

MPO(6204352-01)

Coller — l'annexe graphique — 54°04′00.0″N 132°10′00.0″W
Télécharger l'annexe graphique - ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/3895_6204352_2_202008121314.pdf
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570404

MPO(6204352-02)

Porter — une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.7 mètre (Voir la Carte n° 1, K11)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570404 — 54°04′53.5″N 132°14′42.5″W

MPO(6204352-03)

Porter — une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.6 mètre (Voir la Carte n° 1, K11)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570404 — 54°04′40.7″N 132°14′22.7″W

MPO(6204352-04)

Porter — une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 1.2 mètre (Voir la Carte n° 1, K11)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570404 — 54°05′24.2″N 132°14′51.2″W

MPO(6204352-05)

Porter — une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.8 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) — 54°05′41.7″N 132°15′36.1″W

MPO(6204352-06)

Porter — SILTING — 54°03′40.0″N 132°15′23.0″W
Mariners are advised that depths shown in the vicinity of Troup Bank and McIntyre Bay are subject to change as a result of silting and scouring.

ENSABLEMENT
Les navigateurs prendront garde que les profondeurs cartographiées à proximité de Troup Bank et McIntyre Bay peuvent changer en raison de l'ensablement et du curage.

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570404

MPO(6204352-07)

Coller — l'annexe graphique — 54°04′00.0″N 132°08′00.0″W
Télécharger l'annexe graphique - ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/3895_6204360_1_202008121611.pdf
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570404

MPO(6204360-01)

3908 - Kitimat - Carte nouvelle - 15-MARS-2013 - NAD 1983
11-SEPT-2020 LNM/D. 28-AOÛT-2020

Porter un émissaire entre 53°59′41.5″N 128°41′11.5″W
(Voir la Carte n° 1, L41.1) et 53°59′38.4″N 128°41′10.3″W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570626
MPO(6204332-01)

3908 - Kitimat Harbour - Carte nouvelle - 15-MARS-2013 - NAD 1983
11-SEPT-2020 LNM/D. 28-AOÛT-2020

Porter un émissaire entre 53°59′41.5″N 128°41′11.5″W
(Voir la Carte n° 1, L41.1) et 53°59′38.4″N 128°41′10.3″W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570626
MPO(6204332-01)

7082 - Cape Baring to/à Cambridge Bay - Nouvelle édition - 20-FÉVR-2004 - Inconnu
25-SEPT-2020 LNM/D. 09-SEPT-2016

Rayer la profondeur de 7 brasses 69°00′41.2″N 105°51′12.8″W
(Voir la Carte n° 1, I10)
MPO(6604686-01)

Porter une profondeur de 4 brasses 5 pieds 69°00′30.7″N 105°50′49.4″W
(Voir la Carte n° 1, I10)
MPO(6604686-02)

7779 - Dease Strait - Nouvelle édition - 13-OCT-2006 - NAD 1983
25-SEPT-2020 LNM/D. 22-OCT-2010

Rayer la profondeur de 10.5 mètres 69°00′30.8″N 105°50′47.3″W
(Voir la Carte n° 1, I10)
MPO(6604686-01)

Porter une profondeur de 8.9 mètres 69°00′30.7″N 105°50′49.4″W
(Voir la Carte n° 1, I10)
MPO(6604686-02)

7782 - Queen Maud Gulf Western Portion/Partie Ouest - Nouvelle édition - 28-SEPT-2007 - NAD 1983
25-SEPT-2020

Rayer la profondeur de 10.5 mètres 69°00′30.8″N 105°50′47.3″W
(Voir la Carte n° 1, I10)
MPO(6604686-01)

Porter une profondeur de 8.9 mètres 69°00′30.7″N 105°50′49.4″W
(Voir la Carte n° 1, I10)
MPO(6604686-02)

***909 AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME 2020 (ATLANTIQUE, SAINT-LAURENT, GRANDS LACS, LAC WINNIPEG, ARCTIQUE ET PACIFIQUE)**

Page 1-1

SUPPRIMER LA SECTION SUIVANTE :

1.1.1 Les publications annuelles des Aides radio à la navigation maritime

REMPLACER AVEC CE QUI SUIT :

1.1.1 La publication annuelle des *Aides radio à la navigation maritime*

Toute station radio installée à bord d'un navire canadien, ou à bord d'un navire non canadien se livrant au cabotage au Canada, conformément au *Règlement de 1999 sur les stations de navires (radio)*, et à bord de tous les navires qui se trouvent en eaux de compétence canadienne en vertu du *Règlement sur les cartes marines et les publications nautiques (1995)*, doivent avoir à leur bord la plus récente édition de la publication des *Aides radio à la navigation maritime*.

La Garde côtière canadienne n'imprime plus la publication annuelle des *Aides radio à la navigation maritime*. La publication sera toujours disponible gratuitement en ligne à l'adresse suivante : https://www.ccg-gcc.gc.ca/publications/mcts-sctm/ramn-arnm/index-fra.html.

À partir de 2021, l'édition annuelle de la publication des *Aides radio à la navigation maritime* sera publiée en janvier, avec les modifications, si elles s'imposent, annoncées dans la Partie 3 de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*. Les publications des *Avis aux navigateurs* sont disponibles gratuitement en ligne à l'adresse suivante : http://www.notmar.gc.ca.

ARC 403 — Arctique de l'Ouest, première édition, 2011 —

Chapitre 7 — Après le paragraphe 278
Supprimer : *Carte 7083*
Remplacer par : *Carte 7738*

(C2020-002.01)

Chapitre 8 — Avant le paragraphe 1
Supprimer : *Cartes 7083, 7573, 7646, 7738, 7736, 7760, 7770*
Remplacer par : *Cartes 7083, 7573, 7736, 7737, 7738, 7739, 7770, 7787, 7788*

(C2020-002.02)

Chapitre 8 — Avant le paragraphe 10
Supprimer : *Carte 7083*
Remplacer par : *Cartes 7736, 7738*

(C2020-002.03)

Chapitre 8 — Après le paragraphe 18
Supprimer : *Carte 7083*
Remplacer par : *Carte 7738*

(C2020-002.04)

Chapitre 8 — Paragraphe 39
Supprimer : 3,7 m
Remplacer par : 3,1 m

(C2020-002.05)

Chapitre 8 — Après le paragraphe 82
Supprimer : *Carte 7760*
Remplacer par : *Carte 7788*

(C2020-002.06)

Chapitre 8 — Après le paragraphe 84
Supprimer : *Carte 7083*
Remplacer par : *Carte 7736*

(C2020-002.07)

Chapitre 8 — Après le paragraphe 85
Supprimer : *Carte 7760*
Remplacer par : *Carte 7788*

(C2020-002.08)

Chapitre 8 — Paragraphe 98
Supprimer : 20 pieds (6,1 m)
Remplacer par : 6 m

(C2020-002.09)

Chapitre 8 — Avant le paragraphe 99
Supprimer : *Cartes 7760, 7083*
Remplacer par : *Carte 7788*

(C2020-002.10)

Chapitre 8 — Après le paragraphe 105
Supprimer : *Carte 7083*
Remplacer par : *Carte 7788*

(C2020-002.11)

Chapitre 8 — Paragraphe 107
Supprimer : 17 à 30 brasses (31 à 55 m)
Remplacer par : 31 à 55 m

(C2020-002.12)

Chapitre 8 — Paragraphe 107
Supprimer : « En 1985, on a signalé … 39 pieds (11,9 m) »
Remplacer par : Une **faible profondeur** de 8,9 m gît

(C2020-002.13)

Chapitre 8 — Paragraphe 117, après « de Victoria Headland. »
Insérer : **Tariunnuaq Bay** est à l'Ouest de Cockburn Bay.

(C2020-002.14)

Chapitre 8 — Après le paragraphe 118
Supprimer : *Carte 7760*
Remplacer par : *Carte 7788*

(C2020-002.15)

Chapitre 8 — Après le paragraphe 122
Insérer : *Carte 7787*

(C2020-002.16)

Chapitre 8 — Après le paragraphe 138
Insérer : *Cartes 7646, 7787*

(C2020-002.17)

Chapitre 8 — Supprimer le paragraphe 140
Remplacer par : 140 **Avertissement**. — Des **sondages incomplets** indiquent que les profondeurs à mi-chenal des approches de la baie jusqu'à Wilkins Point varient entre 9 et 37 m, mais plusieurs **faibles profondeurs** variant entre 5,8 et 8,8 m gisent jusqu'à 6 milles au Nord et au NNE de Minna Island. Une **faible profondeur** de 9,8 m se trouve à 4 milles au Sud de Dryden Point. Un îlot rocheux bas se trouve à 7 milles au Nord de Acland Point; des **petits fonds** gisent au NE et au SW de l'îlot rocheux. Un **banc peu profond**, couvert de 7,3 m d'eau, gît à 1,5 mille plus loin au NNE. Des **faibles profondeurs** de moins de 10 m s'avancent jusqu'à plus de 0,5 mille au large de la plage située au NE de Wilkins Point.

(C2020-002.18)

Chapitre 8 — Supprimer le paragraphe 157
Remplacer par : 157 **Avertissement**. — Un **haut-fond** à courte distance au Sud de Lund Islet a une profondeur de 1,8 m. Une **faible profondeur** de 7,2 m se trouve à 1 mille au Sud de l'îlot.

(C2020-002.19)

Chapitre 8 — Aux environs du paragraphe 165, titre de la photographie
Supprimer : **ALIGNEMENT DE GJOA HAVEN AU RELÈVEMENT 358½°** (1991)
Remplacer par : **ALIGNEMENT DE GJOA HAVEN AU RELÈVEMENT 358°** (1991)

(C2020-002.20)

Chapitre 8 — Paragraphe 166
Supprimer : 358½°
Remplacer par : 358°

(C2020-002.21)

Chapitre 8 — Paragraphe 167, supprimer les deux premières phrases.

(C2020-002.22)

Chapitre 8 — Paragraphe 170
Supprimer : 4 à 5 brasses (7,3 à 9,1 m)
Remplacer par : 7,3 à 9,1 m

(C2020-002.23)

Chapitre 8 — Paragraphe 170
Supprimer : 10 brasses (18 m)
Remplacer par : 18 m

(C2020-002.24)

Chapitre 8 — Paragraphe 183
Supprimer : 3 brasses (5,5 m)
Remplacer par : 5,5 m

(C2020-002.25)

Chapitre 8 — Paragraphe 183
Supprimer : 4 et 6 brasses (7,3 et 11 m)
Remplacer par : 6,2 et 9,8 m

(C2020-002.26)

Chapitre 8 — Paragraphe 184, après « (King William Island) et »
Supprimer : **Boothia Peninsula**
Remplacer par : **Saattuq Peninsula** (**Boothia Peninsula**)

(C2020-002.27)

Chapitre 8 — Paragraphe 188
Supprimer : « En 1987, on a signalé … 3 pieds (0,9 m) gisant »
Remplacer par : Un îlot d'une hauteur de 3 pieds (0,9 m) gît

(C2020-002.28)

Chapitre 8 — Supprimer le paragraphe 190
Remplacer par : 190 **Avertissement**. — Des **sondages de reconnaissance** dans Rae Strait indiquent que le fond y est inégal, les profondeurs varient entre 9,1 et 77 m, sauf dans une vaste zone de **petits fonds** couverts de 4,8 à 18 m d'eau, à mi-chenal, qui se trouve à quelques 9 milles au SSW de Beads Island. Des **faibles profondeurs** de 1,3 et 3,8 m gisent respectivement à 1,5 mille à l'Est et à 2 milles à l'ENE de Beads Island. Un **banc peu profond** détaché, couvert de 4,2 m d'eau, gît à 3 milles au SSE de **Brands Point** *(68°48'N, 95°15'W)*, une saillie inapparente du côté Ouest du détroit. Un îlot d'une hauteur de 0,9 m et un **haut-fond**, couvert de 3 m d'eau, se trouvent à courte distance à l'Est de Brands Point.

(C2020-002.29)

Chapitre 8 — Paragraphe 191
Supprimer : 235 pieds (75 m)
Remplacer par : 64 m

(C2020-002.30)

Chapitre 8 — Paragraphe 193
Supprimer : 3 brasses (5,5 m)
Remplacer par : 5 m

(C2020-002.31)

Chapitre 8 — Paragraphe 193
Supprimer : 10 brasses (18,3 m)
Remplacer par : 20 m

(C2020-002.32)

Chapitre 8 — Paragraphe 194
Supprimer : 12 brasses (21,9 m)
Remplacer par : 21,9 m

(C2020-002.33)

Chapitre 8 — Paragraphe 201
Supprimer : 10 et 50 brasses (18,3 et 91 m)
Remplacer par : 13,3 et 91 m

(C2020-002.34)

Chapitre 8 — Paragraphe 201
Supprimer : 10 brasses (18,3 m)
Remplacer par : 18,3 m

(C2020-002.35)

Chapitre 8 — Après le paragraphe 211
Supprimer : *Carte 7770*
Remplacer par : *Cartes 7770, 7787*

(C2020-002.36)

Chapitre 8 — Paragraphe 223
Supprimer : 3 pieds (0,9 m)
Remplacer par : 0,9 m

(C2020-002.37)

Chapitre 8 — Paragraphe 233
Supprimer : « 1 pied (0,3 m) … à 0,7 mille »
Remplacer par : 0,4 m d'eau, s'avance au Sud de la presqu'île à 0,3 mille

(C2020-002.38)

Chapitre 8 — Paragraphe 234
Supprimer : 4 brasses (7 m)
Remplacer par : 7 m

(C2020-002.39)

Chapitre 8 — Paragraphe 234
Supprimer : 2 brasses (3,7 m)
Remplacer par : 3,7 m

(C2020-002.40)

Chapitre 8 — Paragraphe 235
Supprimer : 27 pieds (8,2 m)
Remplacer par : 8,2 m

(C2020-002.41)

Chapitre 8 — Après le paragraphe 247
Supprimer : *Carte 7760*
Remplacer par : *Carte 7787*

(C2020-002.42)

Chapitre 8 — Avant le paragraphe 256
Supprimer : *Carte 7083*
Remplacer par : *Carte 7739*

(C2020-002.43)

Chapitre 8 — Après le paragraphe 256
Supprimer : *Carte 7573*

(C2020-002.44)

Chapitre 8 — Avant le paragraphe 260
Supprimer : *Carte 7083*

(C2020-002.45)

Chapitre 8 — Après le paragraphe 264
Supprimer : *Carte 7760*

(C2020-002.46)

Chapitre 8 — Paragraphe 272
Supprimer : « Wellington Strait … **de levés hydrographiques**. »
Remplacer par : Wellington Strait n'a pas fait l'objet de levés hydrographiques adéquates.

(C2020-002.47)

Chapitre 8 — Paragraphe 272, après « Des **hauts-fonds**, »
Supprimer : repérés lors de **reconnaissances aériennes**
Remplacer par : indiqués par une seule ligne de sondages

(C2020-002.48)

Chapitre 8 — Après le paragraphe 287
Supprimer : *Carte 7573*
Remplacer par : *Cartes 7573, 7739*

(C2020-002.49)

Chapitre 8 — Après le paragraphe 289
Insérer : *Carte 7573*

(C2020-002.50)

INDEX — Après « Saatuq Island, C8/P48 »
Insérer : Saatuq Peninsula, C8/P184

(C2020-002.51)

INDEX — Après « Taloyoak, C8/P238 »
Insérer : Tariunnuaq Bay, C8/P117

(C2020-002.52)

Les modifications sont surlignées et les suppressions sont ~~rayées~~. Pour des renseignements généraux sur les Livres des feux et spécifiques aux régions, cliquez sur les liens suivants : côte de Terre-Neuve-et-Labrador, côte de l'Atlantique, Eaux intérieures et côte du Pacifique.

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au-dessus de l'eau	Portée Nominale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume

CÔTE DU PACIFIQUE

CÔTE OUEST, ÎLE DE VANCOUVER (LF 66 – 179.1)

136	*Carolina Channel – Bouée à sifflet lumineuse Y42*	*Abords de ~~la pointe~~ Amphitrite Point.* *48 54 42.1* *125 32 39.6*	*Fl*	*R*	*4s*	*.....*	*…..*	*Rouge, marquée "Y42".*	*À longueur d'année.* **Carte:3646** **Éd. 09/20 (P20-040)**
172 *G5258*	Aguilar Point – Feu à secteurs	Sur la pointe. 48 50 21.7 125 08 26.9	F	W	…..	8.5	11	Tour carrée blanche, bandes rouges à la partie supérieure et inférieure.	Le secteur blanc est visible de 055° à 058°.
			Q	R	1s	8.6	4		Visible 360°. À longueur d'année. **Carte:3646** **Éd. 09/20 (P20-042)**
172.5 *G5256.4*	Trevor Channel, entrée – Feu à secteurs	NE. de Whittlestone Point. 48 48 43.5 125 10 54.3	F	R W G	.....	10.9	11	Tour à claire-voie carrée blanche avec bandes rouges à la partie supérieure et inférieure. 6.6	Rouge de 064°30' à 068°30'; blanc de 068°30' à 072°30'; vert de 072°30' à 074°30'. Le secteur blanc indique la route à suivre.
			Fl	R	4s	18.5	5		À longueur d'année. Feu additionnel visible 360°. **Carte:3671** **Éd. 09/20 (P20-041)**

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – RAPPORT D'INFORMATION MARITIME ET FORMULAIRE DE SUGGESTION

Nom du navire ou de l'expéditeur : ..... Date : .....

Adresse de l'expéditeur : .....
Numéro Rue

Ville : ..... Prov. / Pays : ..... Code Postal/ Zip Code : .....

Tél. / Téléc. / Courriel de l'expéditeur : .....

Date de l'observation : ..... Heure (UTC) : .....

Position géographique : .....

Coordonnées de la position: Lat : ..... Long : .....

Méthode de positionnement : ❑ DGPS ❑ GPS avec WAAS ❑ GPS ❑Radar ❑ Autre

Système de référence géodésique utilisé : ❑WGS 84 ❑ NAD 27 ❑ Autre

Exactitude estimée de la position : .....

N° de la carte : ..... Informations : ❑ NAD 27 ❑ NAD 83

Édition de la carte : ..... Dernière correction appliquée : .....

Publications en cause (mentionner l'édition et la page) : .....

*****Détails aux complets (*joindre au besoin des feuilles supplémentaires) :* .....

Les navigateurs sont priés d'aviser les autorités responsables quand des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation sont découverts, des changements sont observés des aides à la navigation, ou des corrections aux publications sont vues pour être nécessaires.

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.

Les rapports devraient être transmis au Centre de Services des Communications et Trafic Maritime (SCTM) le plus proche et confirmés par écrit à une des adresses suivantes:

Chef, Avis aux navigateurs
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Montréal QC H2Y 2E7
Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

OU

Directeur général, Service hydrographique du Canada & services océanographiques.
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa ON K1A 0E6
CHSINFO@dfo-mpo.gc.ca

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, ou lorsque des corrections aux "Instructions Nautiques" semblent être nécessaires.

Si vous avez des questions générales sur les programmes ou des services de la Garde côtière canadienne, s'il vous plaît envoyez un courriel à l'adresse suivante: info@dfo-mpo.gc.ca